



REGLEMENT DE LA RANDONNEE DRALHA BLANCA 21 JUIN 2026

Art 1 : La Dralha Blanca est une randonnée à vélo et ne fait l'objet d'aucun chronométrage, classement et remise des prix.

Art 2 : Les circuits sont ouvert à tous. La participation des mineurs jusqu'à 16 ans est soumise à l'accompagnement d'un adulte responsable. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs âgés de 16 à 18 ans qui ne seraient pas accompagnés.

Art 3 : Les circuits sont destinés à la pratiques du Gravel sur des chemins roulants et peu techniques. Il est possible de participer avec tout type de vélo adapté à la pratique sur chemin (VTT, VTC, VTT-ae ...). Il est conseillé d'être équipé d'une section de pneu d'au moins 35 mm. Les vélos a assistance électrique doivent être conformes à la réglementation (non débridés) selon l'article Article R. 311 -1 - 6.11 du code de la route à savoir que la puissance nominale continue maximale est de 02.5 kilowatt et que l'alimentation doit s'arrêter lorsque la vitesse maximale de 25km/h est atteinte.

Art 4 : Les participants doivent strictement respecter le code de la route, se conformer aux divers arrêtés et aux différentes consignes données par l'organisateur.

Art 5 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Art 6 : Chaque participant est tenu de respecter l'environnement et les espaces naturels qu'il traverse.

Art 7 : Horaires des départs : entre 7h00 et 8h00 pour les circuits de 80 et 100 km et entre 8h00 et 9h00 pour les circuits de 35 et 55 km.

Art 8 : Le montant des engagements est fixé à 20 € pour la randonnée avec une option repas à 10 €. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 21 mars 2026 jusqu'au 12 juin 2026. Aucune inscription ne sera prise sur place.

Art 9 : Sauf présentation d'un avis médical pour inaptitude à participer à la randonnée, aucun remboursement ne sera possible après validation de l'inscription.

Art 10 : La randonnée est limitée à 200 participants.

